

**Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal 10/21  
"Comptes 2020"**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances (ci-après "Cogefi") chargée d'examiner le préavis 10/21 s'est réunie en séance préparatoire le 28 avril 2021 puis en séance plénière durant la journée du 6 mai 2021 dans la composition suivante:

Président : M. Hans-Jörg Hirsch  
Membres : Mmes Corinne Willi et Helena Froehlich  
MM. Markus Affolter et Damien Kobel  
Rapporteur M. Remy Pache  
Excusé : M. Thomas Beck

Tout au long de la journée la municipalité était représentée Mme Cécile Theumann, conseillère municipale, accompagnée de MM. Didier Raymond, boursier, et Nicolas Ray, secrétaire municipal, ainsi qu'à tour de rôle les autres membres de la municipalité – dont M. Alain Clerc par visioconférence - et M. Fabio Cheraz, également par visioconférence. La Cogefi les remercie pour les explications fournies.

### **Discussion**

L'évènement extraordinaire de l'année 2020, s'agissant des comptes communaux, a bien entendu été la pandémie Covid-19 et nous pouvions légitimement nourrir quelques craintes quant à ses effets financiers. Mais force est de constater que ces effets ne se sont pas fait sentir dans l'ampleur escomptée. La Cogefi relève les éléments suivants:

- Les recettes ont été globalement en ligne avec le budget, avec un écart négatif de 0.7%. Ce qui se vérifie également pour les recettes fiscales. Mais attention, cela n'anticipe en rien l'évolution à court terme. Car passé les diverses mesures de soutien mises en place en 2020, la pandémie aura probablement des effets prolongés en 2021, voire 2022. De plus, s'agissant des recettes fiscales des personnes privées, il est probable que nombre de contribuables partiellement touchés par cette crise n'ont pas modifié leurs acomptes 2020 avant la déclaration fiscale du printemps 2021 et décision de taxation subséquente.
- S'agissant des charges, l'écart majeur par rapport au budget provient du prélèvement cantonal pour la facture sociale, en retrait de plus de 700K. Au moment de la réunion plénière avec la commission, la municipalité n'avait pas obtenu d'explications sur cette baisse significative.
- Hors charges cantonales, les autres dépenses sont globalement en deçà du budget, d'env. 600K. Cela s'explique par une légère baisse d'activité. S'agissant des mesures de soutien à l'économie mises en place au niveau communal, avec l'aval de notre Conseil cela s'est fait par une réallocation de moyens (à la rubrique 1410.3659.002 Dons casuels), donc sans autre impact par rapport au budget.

- Les mesures de chômage partiel ne s'appliquent pas au personnel des administrations publiques, les charges de personnel sont donc en ligne avec le budget. La légère baisse de 200K par rapport à celui-ci est principalement due à deux engagements retardés.

Au final, le déficit est donc environ la moitié de celui budgété, à 1'443'040 francs. Mais la marge d'autofinancement reste négative, à 367'826 francs, grosso modo la valeur d'un point d'impôt.

Même s'il est meilleur que budgété, cet exercice 2020 montre une fois de plus l'extrême faiblesse de nos finances communales face aux prélèvements cantonaux confiscatoires pour la péréquation horizontale et la facture sociale. Ils représentent plus de 73% (!) de nos recettes d'impôts sur revenus et fortunes des particuliers ainsi que bénéfice et capital des personnes morales (rubriques 2100.4001 à 2100.4012 des comptes)

La commission a en outre obtenu les précisions et explications suivantes (dans l'ordre croissant des numéros de compte):

- 1410.3667.010 Promotion économique. Au niveau des comptes, Vélo Cargo fait partie de la promotion économique, car lors de son introduction, il avait été pressenti et présenté pour aider les commerçants à faire de la livraison à domicile. Raison pour laquelle il a été budgété sous la promotion économique. L'utilisation de ce service par les commerçants n'a cependant pas été constatée, on assiste plutôt à une pour les loisirs. Dès lors, ce poste sera réaffecté au développement durable (mobilité douce) lors de l'établissement du budget 2022. La brochure pour les nouveaux habitants est dans le même cas. Ce projet avait notamment comme but initial de faire la promotion des acteurs locaux auprès des nouveaux habitants. Mais l'intégration des commerçants n'a pas pu être réalisée dans cette première phase du projet.
- 1800.3517.001 Participation au déficit du trafic d'agglomération. Selon l'explication des TL via notre municipalité, l'aide "Covid-19" de la Confédération aux TL n'est pas intégrée aux comptes 2020, car le montant de cette aide n'était pas connu au moment du bouclage. On devrait donc la voir en 2021.
- 1900.3101.002 Ce compte correspond au frais de maintenance informatique, principalement d'assistance directe aux employés de l'administration par les prestataires tels qu'OFISA (Abacus & Nest), T2i (XP Meeting). Ces frais sont variables et difficiles à budgéter, facturés à l'heure d'assistance principalement, les employés appelant ce support directement lors de problèmes ou de compréhension des opérations. Selon la municipalité, nos prestataires actuels n'offrent pas de contrat de maintenance et support à montant forfaitaire.
- 2100.3187.000 Honoraires de l'office d'impôts. L'augmentation de 66K par rapport aux comptes 2019 n'a reçu aucune explication de la part du canton qui envoie sa facture sans autre.
- 2100.4011.000 & 2100.4012.00 Pour la Cogefi, la forte diminution de l'impôt sur capital et l'augmentation de l'impôt sur bénéfices des personnes morales par rapport aux comptes 2019 semble un peu paradoxale. La municipalité répond qu'une partie de cette hausse ponctuelle de l'impôt sur le bénéfice pourrait s'expliquer par l'entrée en vigueur de la RFFA, qui demandait une adaptation de la taxation 2019 ainsi que des acomptes 2020. Elle n'a pas d'analyse plus

détaillée de la situation. Par contre, à sa connaissance, il n'a pas été enregistré de cessations d'activités notoires, ni d'évènements extraordinaires.

- 3510 Chemin du Pâquis 3. La démolition du chalet a eu lieu dans la première moitié de l'année. Les frais résiduels sont liés à l'usage du chalet par la société de jeunesse 5 mois en début d'année. Les frais de démolition font partie des coûts de la nouvelle construction.
- 4390.4111.000 Droit d'usage du sol. La baisse de 8% par rapport aux comptes 2019 ne permet pas de tirer de conclusions quant à une baisse éventuelle de la consommation d'électricité des ménages et entreprises de la commune. En effet, pour une partie les compteurs n'ont pas été relevés pour cause de pandémie. Ainsi, les SIL ont continué à encaisser les acomptes sur la base de l'assiette de calcul de 2019. Il faudra attendre la facturation cette année sur la base des relevés des compteurs qui a pu être effectuée, respectivement qui pourra reprendre, pour avoir une image plus précise de la situation.
- 4500 & 4510 Coûts d'élimination des déchets. Comme déjà vu au moment de la discussion sur le budget 2021, le service des finances avec le concours du service de voirie a fait un travail d'analyse afin d'attribuer correctement les coûts d'élimination des déchets. La réalité constatée est que le prélèvement sur le fond de réserve est bien plus important que son alimentation par les taxes d'élimination. Si la situation perdure, cela signifie qu'une fois le fond vide, c'est l'impôt ordinaire qui devra financer une part importante de ces coûts. Or cette situation n'est pas conforme à la loi fédérale et au principe du pollueur-payeur, si bien que la situation devra être revue en combinant réduction des coûts d'élimination et augmentation de la taxe.  
En outre, pour répondre à la question d'un conseiller, les frais d'enlèvement des déchets encombrants (4500.3188.002) concernent l'enlèvement de la benne de la déchetterie jusqu'au lieu d'élimination et non l'enlèvement dans nos rues – ce qui n'a plus cours depuis de nombreuses années.
- 5140.3011.000 Traitement personnel. L'activité du réfectoire a été suspendue pendant 6 semaines. Mais comme vu, les employés ont été payés et en l'occurrence affectés à d'autres tâches (téléphones aux personnes âgées). De plus, des renforts ont dû être mise en place pour raison de maladie et mesure de quarantaine.
- 5140.3131.000 Achat de produits alimentaires. Sur l'année, la suspension d'activité a duré 6 semaines sur les 39 d'exploitation (soit un peu plus de 15%). La municipalité assure la Cogefi qu'aucun aliment n'a été jeté suite à l'interruption soudaine de l'activité.
- 6100.3510.001 Réforme policière, appelée par le canton "facture policière". Comme déjà mentionné dans la réponse sur la police en novembre 2020, un groupe de travail entre l'UCV, la police cantonale et les polices des communes vaudoises travaille sur un projet de révision de cette "facture policière" afin de supprimer le lien avec la péréquation intercommunale qui nous pénalise. Un projet a été remis au Conseil d'Etat en mars 2021.

- 6200.3101.005 Honoraires et frais permis séjour. Malgré l'explication en marge, la Cogefi se pose la question d'une telle augmentation alors que la prestation fournie n'a probablement pas explosé. La municipalité ne peut que constater qu'il s'agit de factures reçues pour les prestations effectuées par le service cantonal de la population pour lesquelles nous n'avons aucun contrôle ni aucune explication détaillée.
- 7200.3515.012 Facture sociale. Outre le commentaire déjà fait à ce sujet, il est relevé que l'accord Canton-communes de 2020 à ce propos ne déploiera ses effets qu'à partir de 2021.

## Conclusions

Comme nous l'avons vu, même s'il est meilleur que budgété, cet exercice 2020 montre une fois de plus l'extrême faiblesse de nos finances communales et une marge d'autofinancement obstinément négative face aux prélèvements confiscatoires pour la péréquation horizontale et la facture sociale. Ces derniers représentant plus de 73% de nos recettes d'impôts des rubriques 2100.4001 à 4012 de nos comptes.

Au terme de ses délibérations la commission propose au conseil communal d'entrer en matière sur ce préavis 10/21. Et c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle invite le conseil à accepter les comptes 2020 de la commune de Saint-Sulpice tels que présentés.

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis 10/21;
- ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de son étude;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- d'accepter les comptes 2020, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2020, tels que présentés;
- de donner décharge à la municipalité pour la gestion financière de l'année 2020.
- 

### AU NOM DE LA COMMISSION

Le président



Hans-Jörg Hirsch

Le rapporteur



Remy Pache

Saint-Sulpice, le 8 juin 2021